

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Trois du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

**ETAIENT ABSENTS** : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée) – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

**Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION  
DE VALORISATION DE  
CERTIFICATS ET D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE AFIN DE PROCÉDER A  
LA RÉNOVATION DE 1100 POINTS  
LUMINEUX DE LA VILLE DU  
GOSIER**

**CM-2017-5S-DI-76**

**Vu** le code général des collectivités locales ;

**Vu** la loi POPE n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

**Vu** l'arrêté du 24 février modifiant l'arrêté du 9 février 2017 portant validation du programme « Économies d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

**Vu** l'avis favorable des commissions "Travaux et "Environnement et Développement Durable", en date du 11 septembre 2017 ;

**Considérant** le contrat de vente de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) par la Commune du Gosier à EDF ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

- Article 1 :** D'émettre un avis favorable sur la signature de la convention de valorisation de certificats et d'économies d'énergie afin de procéder à la rénovation de 1100 points lumineux de la ville du Gosier.
- Article 2 :** D'autoriser le Maire à signer toutes conventions ainsi que toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.
- Article 3 :** De notifier la présente délibération à monsieur le Préfet de Région.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

04 OCT. 2017

Et publication ou notification  
le

05 OCT. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 3 octobre 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché  
Le Premier Adjoint,

- José SEVERIEN



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Signature de la convention de valorisation de certificats et d'économies d'énergie afin de procéder à la rénovation de 1100 points lumineux de la ville du Gosier

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/10/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/10/2017

---

**Numéro de l'acte :** CM20175SDI76 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 971-219711132-20171003-CM20175SDI76-DE

---

**Date de décision :** 03/10/2017

**Acte transmis par :** Ingrid SOUDAN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes  
9.1.3. Autres